

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 14 février 2020

8 ème Commission N° CP-2020-2-8-2

**Service instructeur** DECS - service appuis et ressources

Service consulté

## DENOMINATION DU COLLEGE DE FERRETTE

Résumé : La dénomination des collèges relève des compétences du département. Le présent rapport propose de nommer le collège de FERRETTE «collège Adélaïde HAUTVAL».

Ce dossier a recueilli l'avis favorable de la Commission « Education et Jeunesse » (8ème) réunie le 6 décembre 2019.

Conformément à l'article L421-24 du code de l'Education, la dénomination des collèges est de la compétence du département, qui recueille l'avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement.

Le conseil d'administration du collège de FERRETTE, réuni le 6 décembre 2019, a proposé de nommer l'établissement : « collège Adélaïde HAUTVAL ». La commune de FERRETTE a confirmé ce choix par délibération en date du 17 janvier 2020.

Adélaïde HAUTVAL (1906-1988) médecin psychiatre, d'origine alsacienne, a fait ses études primaires et secondaires à GUEBWILLER. En 1942, alors qu'elle franchit la ligne de démarcation, elle est arrêtée pour avoir pris la défense d'une famille juive maltraitée par des policiers allemands. Elle est déportée à Auschwitz puis à Ravensbrück. Adélaïde HAUTVAL a été médaillée de la Légion d'Honneur dès 1945 et a reçu la médaille des Justes parmi les nations, décernée par l'Etat d'Israël en 1966.

Au regard de la proposition et de l'avis précités, je vous propose de nommer le collège de FERRETTE « collège Adéla $\ddot{a}$ de HAUTVAL ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT